



Projet Société Civile et Démocratie Participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss-Massa

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE PARTENARIAT AVEC
LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE RELAIS PROVINCIALES**

**Appui au développement de la participation
citoyenne dans les collectivités territoriales
Région Souss Massa**

Jun 2018

Cofinancé par
l'Union européenne



OBJET

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet l'identification de 12 organisations de la société civile (OSC) de la région Souss Massa comme partenaires relais pour la mise en œuvre du projet « **Société Civile et Démocratie Participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss-Massa** ».

PRESENTATION DE M&D

M&D est une association franco-marocaine, créée en 1986 par des migrants marocains pour mener des actions de développement dans leur région d'origine, l'Atlas et Anti-Atlas, frappée par une sécheresse depuis les années 70. Avec l'appui d'experts bénévoles français, les premières actions ont porté sur les infrastructures : électrification décentralisée, retenues collinaires, écoles, dispensaires, eau potable etc. Progressivement, ces programmes de développement ruraux intégrés ont été élaborés en participation avec les populations locales et les migrants. M&D s'est soutenue par des chercheurs, des bailleurs de fonds du Nord et les autorités locales et nationales marocaines. Sa stratégie d'intervention se décline autour de 6 composantes : La gouvernance locale, l'environnement, l'économie sociale et solidaire, les droits de l'Homme et le développement local, et enfin, la capitalisation et la diffusion des approches d'intégration de la migration et développement dans la planification territoriale. L'association a structuré une méthode d'intervention fondée sur trois principes d'action : (1) Une démarche participative impliquant les acteurs du territoire, afin de favoriser la mutualisation de compétences et savoir-faire ; (2) Un principe de solidarité et d'entraide ; (3) Un partenariat avec les autorités locales et les institutions.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet **Société Civile et Démocratie Participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss-Massa**, est porté par Migrations & Développement (M&D) en partenariat avec le Forum des Initiatives des Jeunes (FIJ) et l'Association Femmes du Sud (AFS), sur une période de 3 ans à partir de janvier 2018. Il est soutenu financièrement par l'Union Européenne dans le cadre du *Programme d'Appui à la Société Civile au Maroc*, et par l'Agence Française de Développement.

Ce projet part de l'idée que la société civile est un levier de changement dans les pratiques démocratiques et constitue un vivier important en ce sens au Maroc et particulièrement dans la région Souss Massa, où elle se caractérise par sa forte implication dans le développement communautaire des zones les plus vulnérables. Il s'appuie sur l'existence d'un cadre juridique favorable à la participation citoyenne, notamment la Constitution de 2011. Celle-ci conforte le rôle actif de la société civile, renforce le processus de décentralisation et consacre l'adoption de la démocratie participative comme mécanisme favorisant l'implication des citoyens et citoyennes dans la gestion des affaires publiques. Pourtant, le constat réalisé sur le terrain révèle la faiblesse de la participation du tissu associatif régional dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales, et de la faible appropriation des jeunes et des femmes de leur citoyenneté.

Ainsi le projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie et du dialogue pluri-acteurs au Maroc en renforçant l'implication et la participation de la société civile, dont les jeunes et les femmes, au débat public et politique dans la région Souss Massa.

La stratégie d'intervention se fonde sur la nécessité d'associer les organisations de la société civile (OSC) de la région en tant que partenaires à part entière et d'agir en partant de l'existant et des besoins définis par les acteurs eux-mêmes. Elle s'articule autour de 3 axes :

1. La formation et le renforcement des capacités des OSC relais et des associations de femmes et de jeunes en matière de gouvernance, démocratie participative et suivi-évaluation des politiques publiques,
2. La diffusion et la mise en pratique par les OSC des principes de la concertation inter-acteurs et de la participation citoyenne,
3. La consolidation des pratiques démocratiques par l'émergence d'outils et de mécanismes de participation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques permettant aux OSC des contributions effectives.

QUEL EST L'INTERET DE L'AMI POUR LES OSC RELAIS PORTEURS DE PROJETS?

- La prise de risque, la perte de temps et d'énergie sont diminuées car il transmet un pré-projet
- Une fois le pré-projet sélectionné, le porteur de projet est assuré de recevoir la subvention après le dépôt si le projet répond aux obligations réglementaires.
- Le dossier en phase « projet » n'est pas obligatoirement finalisé, le projet peut donc évoluer, à la marge, et être affiné suite à sa sélection.
- La transmission de documents administratifs, financiers et comptables (devis, comptes...) n'est pas obligatoire à ce niveau. Le porteur n'aura à faire ces démarches qu'à partir du moment où il a l'assurance de l'attribution de la subvention.

4. OBJECTIFS DU TRAVAIL AVEC LES OSC RELAIS

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier et sélectionner 12 OSC relais de la région Souss Massa pour être associées à la réalisation du projet. Le projet prévoit de travailler avec 2 associations par province/préfecture.

Le travail avec les OSC relais a pour objectifs de permettre la diffusion des valeurs citoyennes et la mise en pratique de démarches de démocratie participative dans les territoires. Les 12 OSC relais provinciales se verront octroyer un soutien financier selon les conditions autorisées par le contrat de subvention avec l'Union Européenne. L'emploi de ce mécanisme contribue à l'atteinte des résultats attendus du projet. Il aura comme effets :

- Le développement de l'expertise des OSC en matière de démocratie participative par la consolidation des connaissances acquises par les membres des OSC dans le cadre des formations et de l'accompagnement à une mise en application concrète de ces apprentissages.
- Le renforcement des capacités managériales et de gestion des OSC relais, à travers un accompagnement individualisé à la programmation et au suivi de la mise en œuvre des actions.
- Le renforcement de la visibilité institutionnelle des OSC à travers leur responsabilisation et l'autonomisation dans la mise en place de ces actions, en lien avec les pouvoirs publics et autres acteurs des territoires, notamment sur les plans de la gestion administrative et financière, et un possible levier pour la mobilisation de financements additionnels et futurs.

ROLE DES OSC RELAIS

Chaque OSC relais aura pour rôle de mettre en place des pratiques de concertation pluri-acteurs¹ dans au moins une commune par province/préfecture.

¹ Un espace de concertation, ou espace de dialogue pluri-acteurs, s'entend comme un exercice de la démocratie locale, mené à l'échelle d'un territoire (ici la commune), au cours duquel les questions de développement local et les politiques publiques locales, intégrant l'approche genre, sont discutées dans le cadre d'un débat réunissant divers profils d'acteurs, représentatifs d'un territoire (élu.e.s, fonctionnaires

Plus précisément, chaque OSC sera en charge de :

- Engager sa structure et une équipe dédiée à participer au projet tout au long de sa durée.
- Participer à l'identification des OSC de jeunes et de femmes dans sa province/préfecture.
- Déterminer une stratégie d'intervention innovante pour mettre en place des espaces de concertation au niveau du commun et adaptée au contexte local.
- Mobiliser les acteurs du territoire et diffuser les principes de la démocratie participative.
- Elaborer un plan d'action, en lien avec la collectivité locale concernée et les outils nécessaires.
- Mettre en œuvre les activités prévues dans le plan d'actions visant la promotion de la démocratie participative.
- Rendre compte des réalisations sur le plan qualitatif, technique et financier.
- Etre disposé à mener un travail collaboratif avec d'autres associations (mise en réseau, travaux d'évaluation des politiques publiques locales...etc).

Ces actions seront réalisées sur une période d'environ une année, à partir de janvier jusqu'au décembre 2019.

A titre exemple, les activités éligibles pourrait être des actions de formations et de renforcement des capacités, les échanges,, les débats inter-acteurs, les actions favorisant le suivi et l'évaluation des projets territoriaux et toutes actions favorisant la mise en exercice de mécanismes de la démocratie participative.

Plus largement, les OSC relais seront associées à toute la dynamique mise en œuvre dans le cadre du projet, à l'échelle des différentes provinces/préfectures et de la région.

ACCOMPAGNEMENT DES OSC RELAIS

Les OSC relais bénéficieront d'un appui piloté par Migrations & Développement, prévu dans le cadre du projet :

- Formation de 3 modules de 3 jours sur les thèmes de la gouvernance et de la démocratie participative (à partir de septembre 2018).
- Formation de 4 jours en techniques d'animation et de concertation.
- Accompagnement individualisé à l'élaboration de stratégies, plans d'actions et outils de mise en œuvre.
- Accompagnement à la réalisation du suivi technique et financier des actions.
- Appui financier pour la mise en œuvre des plans d'actions :
 - o Le soutien financier des OSC relais par M&D pourra s'élever à 50 600 dirhams maximum,
 - o Il servira à réaliser des activités du plan d'actions proposé par les OSC visant la promotion et l'expérimentation de la démocratie participative.
 - o Le montant exact sera déterminé sur la base du plan d'actions et de la proposition financière de chaque OSC.
 - o L'utilisation de la subvention sera soumise aux règles applicables au contrat de subvention entre M&D, ses partenaires et l'Union européenne (cf. Partie Modalités du Partenariat).

territoriaux, services extérieurs, secteur privé et la société civile dans sa diversité ; associations de développement, de jeunes, de femmes, migrant.e.s, etc.).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Une attention particulière est portée à l'identification des 12 OSC relais. Il s'agit d'associer des structures ayant des prédispositions avérées par rapport à leur rôle attendu dans le cadre du projet, tout en justifiant de besoins en renforcement de capacités pour accroître leur aptitude à agir, au cours et au-delà du projet. Les OSC ciblées ici sont plus particulièrement les structures à caractère associatif.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- La situation légale de l'association.
- Siège de l'association dans la région de Souss Massa.
- L'OSC doit justifier d'un fonctionnement interne qui s'apprécie sur la base des critères suivants:
 - o L'OSC tient régulièrement les assemblées générales et réunit les instances de gouvernance prévues dans ses statuts.
 - o L'OSC produit des documents annuels, y compris financiers, validés par l'Assemblée Générale, tels que prévus dans les statuts
- Les domaines d'interventions de l'OSC (développement local, droits, jeunesse, genre, gouvernance, etc.).
- L'expérience de l'OSC en particulier en la matière.
- La zone d'intervention de l'OSC (de préférence l'échelle de la province/préfecture).
- Les capacités humaines, institutionnelles et techniques de l'OSC (capacité minimale préalable requise pour gérer et mettre en œuvre ce type d'activités).
- L'approche et réseau partenarial de l'OSC (capacité à mobiliser les acteurs locaux).
- La motivation et l'intérêt démontré pour prendre part à l'action.
- La capacité à s'engager sur l'ensemble de la durée du projet SCDP.
- La proposition de l'OSC relais devra remplir les critères suivants :
 - Le projet doit concourir à la réalisation d'objectifs du projet SCDP.
 - Approche multi-acteurs visant un effet fédérateur des acteurs locaux autour de la participation citoyenne et la démocratie participative.
 - Mise en application des pratiques de participation citoyenne et de démocratie participative (espace de concertation, pétition...)
 - Contribution au débat public et à l'intégration de l'approche genre et des jeunes dans leurs actions.

N.B : Il ne doit pas y avoir dans le projet d'activités de prosélytisme religieux ou de propagande politique.

MODALITES DU PARTENARIAT

Les OSC sélectionnées signeront une convention de partenariat avec M&D qui précisera les conditions de sa mise en œuvre.

Le soutien financier dont bénéficieront les OSC sera soumis aux mêmes critères et règles de gestion de financements applicables au contrat de subvention avec l'Union Européenne, notamment en matière de :

- Responsabilité des dommages ou préjudices.
- Conflits d'intérêt et bonne conduite.
- Communication et visibilité.
- Éligibilité des dépenses.
- Comptabilité et contrôles techniques et financiers.

La subvention sera versée en deux tranches : (a) un 1^{er} virement à la signature et (b) un 2^{ème} à la justification de son utilisation. Des rapports d'activités et rapports financiers seront remis à M&D justifiant les activités réalisées (avec des compte rendus, listes de présence, etc en annexes.), les résultats atteints, l'analyse des difficultés rencontrées et des solutions trouvées.

Les dates indiquées dans le présent document sont communiquées à titre indicatif. Le calendrier final sera déterminé lors de l'établissement des conventions de partenariat et pourra être ajusté selon la réalisation des autres composantes du projet.

PROCESSUS DE SELECTION

Les dossiers de candidature seront examinés par l'équipe technique du projet « Société civile et démocratie participative » et les représentants de chaque membre de consortium.

Les formulaires incomplets ou ne répondant pas aux questions posées ne seront pas considérés. Les associations présélectionnées seront informées et invitées pour un entretien comme seconde étape de sélection.

A la suite de ces entretiens, les structures retenues seront contactées pour échanger les informations complémentaires et établir les conventions de partenariat. Un calendrier prévisionnel sera réalisé entre les OSC et M&D pour toutes les actions à mener.

La formation des OSC devrait débuter au cours du mois de septembre 2018.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les associations intéressées doivent remplir un dossier de candidature composé de (voir Formulaire de candidature en annexe) :

A/ Partie administrative

- Fiche A : Renseignements sur la structure
- Statuts de l'association
- Récépissé d'enregistrement légal, montrant la date de la création
- Liste de bureau de l'association
- Etat financiers de 2 dernières années
- 2 derniers rapports d'activités
- Annexes facultatifs (articles de presse, photos, extraits de publications...)

B/ Partie technique et financière

- Fiche B : Présentation générale de votre structure
- Fiche C : Votre proposition d'action
- Fiche D : Vos motivations
- Fiche E : Budget prévisionnel
- Document annexes (facultatifs)

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

Les dossiers complets sont à envoyer par mail, avant le **18/07/2018**, au contact indiqué ci-dessous. Une notification de réception est envoyée aux candidats.

CONTACT

Les demandes complémentaires devront être adressées à l'adresse mail suivante :

Adresse Email : Mohamed.mansour@migdev.org ,

Téléphone : 00212 6 00 61 73